

# Fiche n° 21

## Affectation en 2<sup>de</sup> générale et technologique

En établissement public de l'éducation nationale et de l'agriculture

### MODALITÉS - Rentrée 2024

#### Principe général de l'affectation en 2de G.T.

Tout élève admis à passer en seconde G.T. doit pouvoir obtenir une affectation dans un établissement public de l'éducation nationale ou agricole en tenant compte des vœux exprimés par les responsables légaux et du **secteur de rattachement** dont il dépend (un secteur de rattachement peut comprendre un ou plusieurs lycées).

#### Pour connaître le ou les lycées de secteur de rattachement :

- Les représentants légaux des élèves de 3<sup>e</sup> se connectent au Service en Ligne Affectation (S.L.A.) avec leurs identifiants Educonnect. En effectuant une recherche de formation sur la seconde G.T., ils visualisent le ou les lycées de secteur de leur enfant.
- Les représentants légaux des élèves de 2<sup>de</sup> et ceux qui n'utilisent pas le S.L.A. contactent l'établissement de leur enfant.

#### REMARQUE

Il est possible de formuler des vœux de seconde GT vers des **lycées hors du secteur de rattachement**. Dans ce cas, les représentants légaux doivent effectuer une **demande de dérogation** en plus de la saisie des vœux (articles D2011 - 10 et D2011 - 11 du Code l'éducation).

Afin d'éviter tout risque de non affectation, il est fortement conseillé de formuler au moins un vœu de seconde GT pour un lycée de secteur parmi tous les vœux exprimés. Ces derniers peuvent être ordonnés selon les préférences de l'élève. Pour plus d'informations, se reporter aux fiches « Dérogation pour l'entrée en 2nde GT dans un lycée public hors secteur : Modalités » ([fiche n° 22](#)) et « Demande de dérogation pour l'entrée en 2nde G.T. dans un lycée public hors secteur : Motifs et justificatifs - Rentrée 2024 » ([fiche n° 23](#)) du guide de procédures.

L'affectation est prononcée, sur proposition de la commission préparatoire à l'affectation, par l'Inspecteur/trice d'Académie - Directeur/trice Académique des Services de l'Éducation Nationale (IA - DASEN) du département de l'établissement public demandé pour l'éducation nationale et par la Directrice Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) pour l'agriculture.

#### Calendrier et modalités

**Du lundi 6 mai au lundi 27 mai**

Saisie des vœux dans le **service en ligne affectation (S.L.A.)** par les représentants légaux.

**Du lundi 6 mai au vendredi 7 juin, 10h**

Saisie des vœux dans **Affelnet-Lycée** par les établissements d'origine pour les représentants légaux qui n'utilisent pas le S.L.A. et pour les corrections à effectuer après la fermeture du S.L.A.

Un élève peut formuler **jusqu'à 10 vœux de formation** pour l'**académie de Nantes** et **jusqu'à 5 vœux** pour **d'autres académies**.

Le vœu d'affectation pour une entrée en seconde GT est le **vœu « Classe de seconde générale et technologique »** avec le **nom de l'établissement**.

Quelques secondes GT ont des modalités et des critères de recrutement spécifiques :

- ↳ **les secondes G.T. contingentées** (options création et culture design et hôtellerie- restauration),
- ↳ **les secondes G.T. agricoles,**
- ↳ **les seconde G.T. à recrutement sur dossier.**

Dans ce cas, les vœux sont **indiqués avec l'option ou la spécificité de la seconde G.T. demandée** avec le **nom de l'établissement**.

Lors de l'**inscription** dans l'établissement et en fonction des contraintes organisationnelles de ce dernier, les futurs élèves inscrits peuvent **choisir des enseignements optionnels (jusqu'à 2 maximum)**.

### Vœu classe de seconde générale et technologique

**En fonction de son lieu de résidence**, chaque élève relève d'un **secteur de rattachement** pour lequel il a une priorité d'accès (ce secteur peut comprendre un ou plusieurs lycées).

Pour connaître le ou les lycées de secteur, les représentants légaux se connectent au Service en Ligne Affectation (S.L.A.) avec leurs identifiants Educonnect ou ils contactent l'établissement de leur enfant.

**Cas d'un secteur de rattachement avec au moins deux lycées** : si le nombre de vœux du secteur de rattachement est supérieur à la capacité d'accueil d'un des lycées, une régulation est opérée par le classement des élèves selon un barème calculé à partir des critères suivants :

- Evaluations des 7 champs disciplinaires (coefficient 1 pour chaque champ disciplinaire). Le barème obtenu est multiplié par 10 lors du traitement informatique
- Positionnements du bilan de fin de cycle 4 dont la somme est affectée d'un coefficient égal à 12.

### Vœu classe de seconde générale et technologique à recrutement sur dossier

- Binationales (Abibac, Bachibac, Esabac) et internationale (américaine et britannique)
- 2<sup>de</sup> spécifique option musique et danse (série du bac S2TMD)

Pour ces formations, le recrutement est soumis à l'examen du dossier de candidature par l'établissement demandé et, éventuellement un entretien et/ou des épreuves de sélection.

Le calendrier, les modalités et critères de recrutement sont détaillés sur chaque dossier de candidature.

### Vœu classe de seconde générale et technologique de l'agriculture

**Si le nombre de vœux est supérieur à la capacité d'accueil**, une régulation est opérée par le classement des élèves selon un barème calculé à partir des critères ci-dessous :

- **Priorité aux élèves domiciliés dans le département** du lycée demandé
- Evaluations des 7 champs disciplinaires (coefficient 1 pour chaque champ disciplinaire). Le barème obtenu est multiplié par 10 lors du traitement informatique
- Positionnements du bilan de fin de cycle 4 dont la somme est affectée d'un coefficient égal à 12.

### Vœu classe de seconde générale et technologique contingentée

- Option création et culture design
- Spécifique sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration

Un **classement des candidats** est opéré selon un barème. L'affectation dans cette section dépend de la capacité d'accueil de la formation et du barème obtenu. Le barème est calculé à partir des critères ci-dessous :

- **Priorité aux candidats domiciliés dans l'académie de Nantes**
- Positionnements du bilan de fin de cycle 4 dont la somme est affectée d'un coefficient égal à 12
- Evaluations des 7 champs disciplinaires (voir coefficient ci-dessous) :
  - **Pour l'option création et culture design**

Disciplines	Français	Hist. Géo.	E.P.S	Sciences, techno. DP	Maths	LV	Arts
Coefficients	4	4	4	5	4	4	5

Le barème obtenu est multiplié par 10 lors du traitement informatique

- **Pour la 2<sup>de</sup> spécifique sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration**

Disciplines	Français	Hist. Géo.	E.P.S	Sciences, techno. DP	Maths	LV	Arts
Coefficients	3	1	1	3	1	5	1

Le barème obtenu est multiplié par 10 lors du traitement informatique.

### Internats d'excellence

Les internats labellisés internat d'excellence viennent lutter contre les inégalités et apporter un accompagnement pédagogique, culturel, sportif aux élèves les plus motivés parmi ceux qui sont le plus éloignés de l'école. Une attention particulière sera accordée dans le cadre de l'affectation aux élèves qui auront été admis en Internat d'Excellence.